



VILLE DE SAINTE-ADELÈ

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, adoptait le règlement suivant :

«RÈGLEMENT 1287 décrétant un emprunt de 1 900 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et du pavage dans le secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 900 000 \$»

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1287 le 30 mars 2020.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

FAIT À SAINTE-ADELÈ, ce 1^{er} avril 2020.

Le greffier adjoint,

(s) Simon Filiatreault

M. Simon Filiatreault